

Rapport de la Commission Mobilité relatif à la réfection des routes de Lausanne et de Cossonay -
Préavis n° 2017 /16

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à la demande de notre exécutif, la Commission Mobilité s'est réunie à la salle de la Municipalité le jeudi 1^{er} juin 2017 afin de traiter deux sujets. Le premier concernait la présentation des plans relatifs au réaménagement de la route de la Gare, sur sa partie supérieure, comprise entre le chemin Porchat et l'ancienne ferme Miéville et, pour sa partie inférieure, entre le chemin de Beau-Site et la parcelle de M. Burnat.

La Commission était composée de Mmes Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud et Delphine Probst ainsi que de MM Gilles Michot et Claude-Alain Zbinden, Mme Patricia Magnenat et Bernard Morel étant excusés. La Municipalité était représentée par M. Freiburghaus, Syndic et M. Ischi. Les plans nous ont été présentés par MM Jatton et Santiago du bureau d'ingénieurs Chevalier Gérard de Morges, mandaté par notre exécutif.

Ceux-ci représentaient les intentions de notre Municipalité quant au développement de cet axe routier. La Commission a pu poser toutes les questions qui lui paraissaient utiles et aussi bien notre exécutif que les représentants du bureau Chevalier Gérard ont pris en compte nos remarques. Un Préavis concernant cet axe routier sera proposé en temps utile. Au terme de cette présentation, MM Jatton et Santiago nous ont quittés.

Dès lors, nous avons été rejoints par MM Claude Brocard et Marc-Eugène Viret, de la Commission des Finances, afin de traiter du second sujet, soit la réfection des routes de Lausanne et de Cossonay, objet du présent Préavis.

Ce projet s'étend de l'entrée de la localité, côté Penthaz, jusqu'à sa sortie direction Cossonay, soit toute la route de Lausanne et une portion de la route de Cossonay, hormis le giratoire de la Gare ainsi que le pont sur les voies ferrées. Il fait suite à une étude pour l'assainissement du bruit routier effectuée en octobre 2016. Notons que le canton nous oblige à poser un revêtement bitumeux phono-absorbant, ou alors participer à l'isolation phonique des bâtiments privés situés le long de la route.

Du fait de l'obligation d'effectuer ces travaux, notre Municipalité a procédé à une inspection des canalisations. Les tronçons défectueux seront réparés. Il en sera de même pour la pose du nouvel éclairage public.

Ce sont 9 entreprises qui ont déposé leur dossier et la Municipalité a porté son choix sur la société Camandona, moins chère de toutes, la plus onéreuse étant CHF. 500'000.- au dessus de celui présenté. Si les travaux sont terminés à temps et que les factures y relatives sont réglées avant la fin 2018, nous devrions toucher une subvention estimée à CHF. 580'000.-. Toutefois, ce montant ne peut être déjà soustrait en aval et notre exécutif a l'obligation de demander un crédit qui ne tient pas compte de cette somme, soit une demande de CHF. 2'760'500.-

Bien que sur l'ensemble des travaux prévus, nous ne pouvons pas dire grand-chose, il nous a paru opportun d'inviter la Municipalité à repenser l'entrée et la sortie de la station AGIP, en la mettant par exemple en sens unique. De même, nous pensions qu'il aurait été judicieux de construire un rond-point à l'entrée de la localité, entre la route de Lausanne, le chemin du Stade et celui des Etangs. Une étude a été menée par le canton et le comptage qui a été effectué a fait ressortir que le trafic sortant des petites rues de notre localité était trop modeste par rapport au flux de véhicules empruntant l'axe principal. Dès lors que ce ratio n'est pas assez élevé, le canton n'entre pas en matière.

Conclusions

La Commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante

Le Conseil communal de Penthaz, après avoir pris connaissance du Préavis municipal 2017-16, entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, décide d'approuver le préavis tel que présenté.

Penthaz, le 12 juin 2017

Le rapporteur :

Claude-Alain Zbinden



Les membres :



Borgeaud Corinne



Berthoud Sandrine



Probst Delphine



Magnenat Patricia



Michot Gilles



Morel Bernard

Viret Marc-Eugène

Brocard Claude



